

MAZARS

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes
relatif aux comptes annuels
du **Fonds Cathédrale de Paris**

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2019

FONDATION
NOTRE-DAME

*Rapport d'audit
relatif aux comptes
annuels du Fonds
Cathédrale de Paris*

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

Rapport d'audit du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes prévus par la convention de création du Fonds Cathédrale de Paris, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Fonds Cathédrale de Paris au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense, le 3 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



Jérôme EUSTACHE

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN(en €)

ACTIF	2019			2018
	Valeur Brute	Amor. & Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
Comptes de liaison	2 371 886		2 371 886	
Total Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles et corporelles				
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau				
- Terrains				
- Constructions				
- Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
- Obligations				
- Obligations, intérêts courus à recevoir				
- Actions				
- Autres (FCP, etc.)				
Créances et Comptes rattachés	894 102		894 102	
- Donateurs et Organismes	893 652		893 652	
- Autres créances	450		450	
Valeurs mobilières de placement	16 292		16 292	
- Fonds obligataires y compris coupons courus				
- Autres valeurs mobilières de placement (actions, FCP)	16 292		16 292	
Disponibilités	26 869 001		26 869 001	
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	26 869 001		26 869 001	
Charges constatées d'avance				
Total actif circulant	27 779 394		27 779 394	
TOTAL ACTIF	30 151 281		30 151 281	

	Total N	Total N+1 et suivantes	Total
Engagements donnés non affectés			
Engagements reçus non affectés	59 750 036	238 246 600	297 996 636
Engagements reçus affectés			

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN (en €)

PASSIF	2019		2018
	Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fonds associatif			
Dotation pérenne non consommable			
Dotation statutaire FND			
Dotations complémentaires y compris Programme Entraide			
Apports des fondations abritées			
Dotation initiale			
Dotations complémentaires			
Dotations consommables			
Comptes de liaison	900 499	900 499	
Réserves affectées			
Report à nouveau	19 779 618		
Résultat de l'exercice		19 779 618	
Fonds dédiés	227 743	227 743	
- Fonds dédiés aux fondations abritées			
- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	227 743	227 743	
- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement			
- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide			
Dettes & Assimilées	9 243 420	9 243 420	
- Emprunts financiers divers			
- Dettes financières diverses			
- Fournisseurs et comptes rattachés	243 395	243 395	
- Dettes fiscales et sociales			
- Projets bénéficiaires restant à solder	9 000 000	9 000 000	
- Autres dettes	25	25	
Produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIF	30 151 281	30 151 281	

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Compte de résultat

	2019	2018	variation en %
Produits d'exploitation			
Dons manuels non affectés	41 376 381		
Dons manuels affectés	373 861		
Total des collectes	41 750 242		
Legs & donations			
Subventions d'exploitation	10 000 000		
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes			
Loyers et récupérations des charges			
Reprise sur amortissements et provisions			
Quote-part s/ résultat de dotation consommable			
Total des produits d'exploitation	51 750 242		
Missions sociales			
Projets engagés	31 080 000		
Charges externes	551 626		
dont charges externes missions sociales	16 118		
Charges de personnel	141 895		
Charges de personnel Administratif	54 163		
Charges de personnel Missions Sociales			
Charges de personnel affectées en Appel Public à la Générosité	87 732		
Charges communes aux fondations abritées			
Dotation aux amortissements et provisions			
Autres charges- Impôts	3 611		
Total des Charges d'exploitation	31 777 133		
Résultat d'exploitation	19 973 109		
Produits financiers	34 252		
Charges Financières			
Résultat financier	34 252		
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat avant variation des fonds dédiés	20 007 361		
Sous Total des Produits	51 784 494		
Sous Total des Charges	31 777 133		
<i>Report des fonds dédiés spécifiques année N-1</i>			
<i>Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)</i>	227 743		
<i>Report des fonds dédiés spécifiques année N+1</i>	227 743		
Total des Produits	51 784 494		
Total des Charges	32 004 876		
Résultat de l'exercice	19 779 618		

CER 2019 du FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Emplois	Emplois Compte de résultat	Affect. par emploi des ress. collectées auprès du public sur N	Ressources	Ressources Compte de résultat	Suivi des ress. collectées auprès du public et et utilisées sur N
1 Missions Sociales	31 096 118	31 096 118	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	41 784 494	41 784 494
1-1 Réalisées en France	31 096 118	31 096 118	1 - Ressources collectées auprès du public	41 750 242	41 750 242
- Actions réalisées directement	16 118	16 118	1-1 Dons et legs collectés	41 376 381	41 376 381
- versements à d'autres organismes agissant en France	31 080 000	31 080 000	- Dons manuels non affectés	373 861	373 861
- Accompagnement des projets			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1-2 Réalisées à l'étranger			1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	34 252	34 252
- Actions réalisées directement			- Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public		
- Versements à un organisme centrale ou d'autres organismes			- Produits financiers	34 252	34 252
2 Frais de recherches de fonds	568 083	568 083	2 - Autres fonds privés		
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	568 083	568 083	- Loyers et remboursement de charges		
Ratio Frais d'appel à la générosité du public /total ressource collectées	1,36%		3 - Subventions & Autres concours publics		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			4 - Autres Produits		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			- Produits financiers		
2-4 Frais d'information et de communication			- Loyers		
3 Frais de fonctionnement	112 932	112 932			
- Frais de gestion	112 932	112 932			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	31 777 133	31 777 133		51 784 494	
II - Dotations aux provisions					
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	227 743				
IV - Excédent de ressources de l'exercice	19 779 618				(227 743)
V - TOTAL GENERAL	51 784 494			51 784 494	41 556 751
V - Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dot. aux amort. des immo. financées à compter de la 1ère application du régit par les ress. collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	31 777 133				31 777 133
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice					9 779 618
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	8 016	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL	8 016		TOTAL	8 016	



2019

ANNEXES
FONDS CATHÉDRALE DE PARIS
EXERCICE CLOS Le 31/12/2019

ANNEXES

1. ACTIVITÉ DU FONDS	3
1.1. OBJET DU FONDS CATHEDRALE DE PARIS	3
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2019.....	3
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. <i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations</i>	6
2.2.2. <i>Fonds dédiés, résultat et report à nouveau</i>	6
2.2.3. <i>Traitement des legs et donations</i>	7
2.2.4. <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées</i>	7
2.2.5. <i>Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement</i>	7
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	7
3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	8
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	8
3.1.4. <i>Créances</i>	8
3.1.5. <i>Créances clients et comptes rattachés</i>	9
3.1.6. <i>Comptes de liaison</i>	9
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	9
3.2.1. <i>Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques</i>	9
3.2.2. <i>Etats des échéances des dettes</i>	10
3.2.3. <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	11
3.2.4. <i>Charges à payer</i>	11
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION.....	12
4.2. CHARGES D'EXPLOITATION	12
4.3. PRODUITS FINANCIERS	12
5. AUTRES INFORMATIONS	13
5.1. LOCAUX.....	13
5.2. EFFECTIFS	13
5.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	13
5.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	13
5.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	13
6. PROJETS SOUTENUS.....	14
7. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES	14

1. ACTIVITÉ DU FONDS

1.1. Objet du Fonds Cathédrale de Paris

L'objet du fonds « Cathédrale de Paris » est de contribuer financièrement à la conservation et à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, ainsi qu'à toute action favorisant son rayonnement spirituel et culturel conformément à la volonté des donateurs.

Créé par décision du Conseil d'Administration à la suite de l'incendie qui a frappé le 15 avril 2019 la cathédrale Notre-Dame de Paris, le *Fonds Cathédrale de Paris* a pris le relais du *Fonds Cathédrale* préexistant depuis 2017 au sein de la Fondation abritée « Avenir du Patrimoine à Paris »¹ afin de mieux individualiser, pour les donateurs, le suivi et l'emploi des dons reçus. Il permet de suivre :

- tous les dons reçus dans le cadre de la souscription nationale, la Fondation Notre Dame étant l'un des 4 organismes habilités par l'Etat à collecter des fonds depuis le 15 avril offrant notamment aux donateurs un dispositif fiscal particulier ; ces fonds sont destinés à être versés au Fonds de Concours institué par la loi du 16 juillet 2019.
- tous les dons affectés au « *Programme Cathédrale* » qui permet de prendre en charge la restauration des objets de la cathédrale non propriété de l'Etat, le maintien des activités de *Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris*, d'un accueil des pèlerins et touristes durant toute la période des travaux, le projet de déploiement d'un espace muséal, la retransmission d'offices et de manifestations sur la chaîne KTO, etc.

Le Fonds Cathédrale de Paris est directement rattaché au Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame mais dispose d'une gouvernance qui lui est propre.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2019

- Dès le 16 avril 2019, de très nombreux donateurs du monde entier se sont mobilisés pour contribuer à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris : près de 56 500 donateurs, essentiellement des particuliers (97 %), ont donné dans les deux mois qui ont suivi l'incendie (plus de 44 600 dons reçus à fin juin) en privilégiant le don par carte bancaire via le site internet de la Fondation. Si 97 % des montants collectés viennent d'Europe (et 93 % de la France), 2 % des montants viennent d'Amérique du Nord et 1 % d'Asie, soit un ensemble de donateurs originaires d'une centaine de pays.

¹ Les donateurs qui souhaitent connaître l'emploi des fonds ante-incendie du 15 avril 2019 sont invités à consulter les comptes de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine, en particulier page 10 des annexes.

- La Fondation Notre Dame, représentée par son président, Mgr Michel Aupetit, a signé le 29 juillet une convention-cadre avec le Ministère de la Culture afin de contribuer au Fonds de concours à due proportion des montants collectés. A la signature, comme le prévoyait le budget du Ministère fixant à 31 millions d'euros le premier soutien du Fonds Cathédrale, 22 millions ont été versés tandis que les 9 millions complémentaires, liés à la signature d'un avenant, figurent au 31 décembre en restant à verser, l'avenant n'ayant pas été finalisé.
- 42 collectivités territoriales ainsi que la Région Ile-de-France ont choisi le *Fonds Cathédrale* pour apporter leur soutien.
- Les quelque 1 300 entreprises et autres personnes morales (fondations, associations) ont apporté plus de 27 millions en 2019 et ont pour certaines contractualisé à travers une convention de mécénat un engagement qui se concrétisera au fur et à mesure de l'avancée des travaux de restauration. Une trentaine de conventions de mécénat et une vingtaine de conventions de partenariat (dans le cadre de produits-partage) ont été signées. Au 31 décembre 2019, près de 298 millions figurent en engagements hors bilan.
- Au sein du Fonds Cathédrale, le « *Programme Cathédrale* » a recueilli 373 K€ de dons affectés par la volonté des donateurs, dont 50 K€ destinés au fonctionnement du Fonds par les grands mécènes. 80 K€ ont été accordés à l'été 2019 à l'école de *Musique Sacrée Notre-Dame de Paris* et 16 K€ ont servi à équiper de chaises l'église Saint-Germain l'Auxerrois qui accueille de manière temporaire la Maîtrise de Notre-Dame ainsi que la plupart des offices ayant lieu habituellement à la Cathédrale. Le *Programme* dispose ainsi d'un fonds dédié de 228 K€ en fin d'exercice.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du Fonds Cathédrale de Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 16 avril au 31 décembre 2019.



2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le Fonds Cathédrale de Paris correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame au même titre qu'une fondation abritée. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2019 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principe comptables appliqués

Le Fonds Cathédrale de Paris suit l'ensemble des principes comptables de la Fondation Notre Dame.

C'est ainsi que le plan comptable général de la Fondation Notre Dame est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

L'établissement comptable « Fonds Cathédrale de Paris » comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), les subventions publiques, le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame. Par dérogation en raison de l'ampleur de la collecte, le Fonds Cathédrale n'a pas eu de contribution aux charges communes en 2019. En revanche, le temps passé par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds lui a été directement imputé ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres, en l'occurrence, les placements du compte sur livret.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque fondation ou fonds a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations de secteurs à secteurs (ou entre fondations abritées ou avec la Fondation abritante) sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Ce point ne s'applique pas au Fonds Cathédrale de Paris qui est un fonds de flux appelé à être clôturé à l'issue de la complète consommation des dons reçus.

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).

Toutes les ressources reçues par la Fondation Notre Dame sont affectées, soit au programme Entraide & Education, soit à un fonds ou une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- soit un report à nouveau pour le programme Entraide ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le Programme Entraide a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets. C'est le cas dans le cadre du Fonds Cathédrale dont le « Programme Cathédrale » fait l'objet de fonds dédiés.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du Programme Entraide dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques (le « Programme Cathédrale » en l'occurrence). Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Ce point ne s'applique pas au Fonds Cathédrale de Paris en 2019.

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Ce point ne s'applique pas au Fonds Cathédrale de Paris en 2019.

2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12. Le CER du Fonds Cathédrale est établi par la Fondation Notre Dame comme pour les 16 autres fondations faisant appel public à la générosité. Les principes d'établissement du CER sont détaillés dans la note 7 des comptes de la Fondation Notre Dame.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

Valeurs mobilières de placements

Chiffres exprimés en euros	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31/12/2019
Fonds obligataires y compris coupons courus					
Autres valeurs mobilières de placement	16 292		16 292		16 292
TOTAL	16 292 €		16 292 €		16 292 €

Les actions - inscrites en valeurs mobilières de placement – correspondent à des dons de titres reçus en toute fin d'année. Elles sont destinées à être vendues.

	31/12/2019	31/12/2018
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	26 869 001 €	

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds reçus sont systématiquement placés en compte sur livret.

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	893 652	893 652	
Débiteurs divers	450	450	
	894 102 €	894 102 €	

L'essentiel des créances est lié aux dons reçus au 31/12/2019 et non encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2020.

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	893 652		893 652	
Autres créances	450		450	
TOTAL	894 102 €		894 102 €	

3.1.6. Comptes de liaison

Les comptes de liaison inscrits à l'actif correspondent aux montants encaissés sur d'autres comptes de la Fondation Notre Dame (Compte en dollar par exemple) et nécessitant un transfert de trésorerie de comptes à comptes.

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes des fonds et fondations abrités, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice. Ce résultat ne tient pas compte du montant des projets restant à solder (engagement non encore reversé).

Le Fonds Cathédrale de Paris dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Dans ce report à nouveau au 31/12/2019 de plus de 19,7 millions d'euros après affectation du résultat, figurent les 10 millions d'euros de subvention de la Région Ile-de-France reçus en décembre 2019 et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un appel par le Fonds de Concours pour la phase de sécurisation de la cathédrale.

Report à nouveau au 01.01.2019	
Résultat 2019	19 779 618
Report à nouveau au 31.12.2019	19 779 618 €

Fonds dédiés spécifiques :

Programme Cathédrale	2019			
	Projets soutenus	Charges de gestion	Produits	Net fonds dédié en fin d'exercice
Soutien Musique Sacrée	80 000			
Chaises –St Germain l'Auxerrois	16 118			
Collectes 2019 - Choix 2			323 861	
Contribution aux frais de gestion des grands mécènes			50 000	
Frais de gestion - charges de personnel		50 000		
Sous-total	96 118 €	50 000 €	373 861 €	227 743 €

Le Fonds Cathédrale de Paris a collecté 324 K€ de dons que les donateurs ont souhaité affecter spécifiquement au rayonnement spirituel et culturel de la cathédrale (hors souscription nationale). A ce fonds dédié spécifique a également été affecté la contribution aux frais de gestion des grands mécènes comme convenu dans leurs conventions de mécénat. Ces contributions viennent prendre en charge une partie des frais de fonctionnement du Fonds pour un montant équivalent. Deux projets ont été soutenus : un soutien d'urgence à Musique Sacrée à hauteur de 80 K€ ainsi que l'installation de chaises à Saint-Germain l'Auxerrois. Le Fonds dédié en fin d'exercice est de 228 K€.

3.2.2. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	243 395	243 395		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Dettes financières diverses				
Autres dettes	25	25		
Projets bénéficiaires restant à solder	9 000 000	9 000 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 243 420 €	9 243 420 €		

3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Fournisseurs France	215 395	
Fournisseurs factures non parvenues	28 000	
Valeurs nettes comptables	243 395 €	

3.2.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 395	
Dettes fiscales et sociales		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	9 000 000	
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	25	
DETTES	9 243 420 €	€

La principale charge restant à payer (9 millions) concerne l'engagement de la Fondation Notre Dame figurant dans l'annexe 2 de la convention cadre du 29 juillet 2019. Sur un budget prévisionnel total de la phase de de sécurisation et de consolidation de 85 millions (*incluant toutes les opérations préalables indispensables au démarrage de l'opération de restauration de l'immeuble et des objets mobiliers, y compris la création de l'Etablissement public*), le Fonds Cathédrale co-finance à hauteur de 31 millions d'euros dont 22 millions ont été versés à la signature de la convention-cadre. Un avenant doit permettre de verser les 9 millions restant. Ceux-ci demeurent en engagement pris non encore versés au 31 décembre 2019.

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits d'exploitation

Les **dons manuels non affectés** du Fonds Cathédrale correspondent aux dons reçus dans le cadre de la souscription nationale, soit au 31 décembre 2019, 41 376 381 €.

Les **dons manuels affectés** correspondent aux dons reçus pour financer le « *Programme Cathédrale* » ou les charges de gestion, soit 373 861 € en 2019.

Les **subventions d'exploitation** visent le soutien accordé par la Région Ile-de-France qui a fait l'objet d'une convention. Les soutiens accordés par des collectivités locales sans formalisation d'une convention figurent dans les dons manuels non affectés.

4.2. Charges d'exploitation

Les **missions sociales – projets engagés** du Fonds Cathédrale de Paris correspondent à :

- 31 000 000 € dont 22 millions ont été versés au Fonds de concours créé par l'Etat au titre de la souscription nationale ;
- 80 000 € versés à l'association *Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris*, au titre du Programme Cathédrale.

Les **charges externes** correspondent aux charges directement imputables au fonctionnement du Fonds Cathédrale : saisie et enregistrement des dons, édition et envoi des reçus fiscaux, charges liées au site Internet, frais de communication, charges bancaires, frais de commissariat aux comptes, etc.

Les **charges externes – missions sociales** correspondent en 2019 aux charges d'acquisition de nouvelles chaises pour Saint-Germain l'Auxerrois.

Les **charges de personnel** correspondent au temps consacré par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds Cathédrale (et notamment le suivi des relations avec le Ministère de la Culture et les mécènes ainsi que la comptabilité des dons) ainsi que pour tout ce qui a trait à l'appel public à la générosité (relations avec les donateurs et suivi des reçus fiscaux).

Les **autres charges & impôts** correspondent à l'écotaxe et à la redevance INPI.

4.3. Produits financiers

Le Fonds Cathédrale de Paris a bénéficié en 2019 de produits financiers liés au placement sur compte sur livret des disponibilités reçues avant reversement.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Locaux

Le Fonds Cathédrale de Paris est domicilié au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris, au siège de la Fondation Notre Dame.

5.2. Effectifs

Les effectifs du Fonds Cathédrale sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2019	7	1,46			7	1,46

Six salariés de la Fondation Notre Dame et un 7^e salarié embauché spécifiquement à partir de mai 2019 pour le suivi des 56 500 dons reçus ont contribué au fonctionnement du Fonds Cathédrale de Paris.

5.3. Contribution des bénévoles

Fonds Cathédrale a également eu recours en 2019, à des bénévoles au siège de la Fondation Notre Dame, soit, en Equivalent Temps Plein, 0,11 ETP.

Année	Total	Total ETP
2019	7	0,11

5.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent spécifiquement pour le Fonds Cathédrale à 18 000 €.

5.5. Engagements hors bilan

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	297 996 636 €	59 750 036 €	238 246 600 €	

Les engagements financiers reçus correspondent aux conventions de mécénat signées avec 4 grands mécènes (Famille Arnault-LVMH, Famille Pinault, Famille JC Decaux, Fondation Michelin), le soutien de la fondation américaine *Friends of Notre-Dame de Paris* ainsi que des conventions liées à des produits-partages.

De manière arbitraire, la totalité du mécénat promis a été répartie en cinq exercices, soit un montant prévisionnel de 59,75 millions à recevoir en 2020 et 238,25 millions à recevoir de 2021 à 2024.



6. PROJETS SOUTENUS

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	2	31 080 000
Projets en propre		16 118
Total des missions sociales Fondation Fonds Cathédrale	2	31 096 118 €



7. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES

Emplois :

Les missions sociales du Fonds Cathédrale comportent à la fois les engagements pris auprès de l'Etat de financer à hauteur de 31 millions d'euros la première phase de sécurisation et de consolidation, préalables à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ainsi que les 80 000 € de soutiens accordés à l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris. En complément, figurent également en missions sociales les actions réalisées directement (16 118 €) qui concernent la prise en charge de chaises à l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Ces deux soutiens pour 96 K€ sont financés par les dons affectés du Programme Cathédrale tandis que les soutiens au Fonds de concours sont versés dans le cadre de la souscription nationale.

Les frais de recherche de fonds comportent les actions de promotion de la collecte, la gestion du site Internet ainsi que la gestion du fichier des dons nécessaire à l'enregistrement et l'édition des reçus fiscaux. Ces frais de recherche de fonds comportent également une quote-part de temps salarié de l'équipe de la Fondation Notre Dame dédiée à la relation avec les donateurs et mécènes.

Les frais de gestion administrative se décomposent en deux postes principaux : du temps salarié de l'équipe pour la comptabilité et l'organisation du Fonds Cathédrale ainsi que les charges de commissariat aux comptes.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées représentent les fonds engagés par la volonté des donateurs au Programme Cathédrale qui n'étaient pas encore dépensés au 31/12/2019. Ils s'élèvent à 228 K€ tandis que l'excédent de ressources de l'exercice (19,78 millions) englobent les 10 millions d'euros reçus du Conseil Régional d'Ile-de-France ainsi que les 9,78 millions de solde de ressources collectées auprès du public et non utilisées en fin d'exercice.

Ressources :

La totalité des 51 784 494 € inscrits en ressources au compte de résultat se décomposent en :

- 41 376 381 € reçus dans le cadre de la souscription nationale de donateurs français et étrangers mais également de grands mécènes ;
- 10 000 000 € reçus du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre d'une convention également liée au soutien accordé à la restauration et la conservation de la Cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- 373 861 € de dons affectés au Programme Cathédrale pour le rayonnement de la cathédrale ;
- 34 252 € de produits financiers qui viennent abonder les dons reçus dans le cadre de la souscription nationale.

En tenant compte de la variation des fonds dédiés collectés auprès du public issus des dons affectés pour le Programme Cathédrale (228 K€), le solde des ressources est en fin d'exercice de 9,78 millions d'euros.

Les contributions en nature de l'exercice s'élèvent à 8 016 € et ont été effectuées dans le cadre du Programme Cathédrale pour la refonte du site Internet de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

